

**Réponse de Gaz Métro à la demande de
renseignements no. 1 du ROEE**

1. PRÉ-CHAUFFAGE SOLAIRE (Projet pilote) PE234

Références :

- (i) Gaz Métro R-3871-2013, Gaz Métro 12, document 3 (B-0063), page 58.
 - (ii) R-3809-2012, Phase 2, D-2013-106 (A-0153), pages 102 et 103.
 - (iii) R-3837-2013, Phase 3, Gaz Métro 12, Document 1 (B-0155), page 85.
 - (iv) R-3837-2013, Phase 3, Gaz Métro 12, Document 6 (B-0242), page 7
- (ii) [454] *« En audience, le distributeur indique de plus que 16 nouvelles demandes de subvention ont été enregistrées dans le programme PC440 après le 21 février 2013, mais précise n'avoir pris aucun engagement dans ces cas¹⁶⁸. »*
- [455] *« La Régie est préoccupée par la situation des programmes PC410 et PC440. Les projets payés, engagés et les demandes reçues représentent un montant de près de 9 M\$. Pour mettre les choses en perspective, le budget alloué par la Régie pour ces deux programmes en 2013 est d'environ 1,1 M\$¹⁶⁹. Ces programmes n'ont jamais été évalués et leurs paramètres n'ont jamais été validés. Le PC440 est un programme converti en projet-pilote pour permettre de tester différentes approches de mise en marché et offrir plus de flexibilité pour adapter l'offre aux besoins du marché, afin d'améliorer sa rentabilité. »*
- [456] *« La Régie considère qu'il y a lieu de suspendre ces programmes et de ne plus accepter de demandes pour ces deux programmes jusqu'à leur évaluation et jusqu'à la revue et la validation des paramètres et résultats de programme par la Régie (incluant, entre autres, les économies d'énergie, les surcoûts, les montants de subvention, les taux d'opportunisme, etc.). Exceptionnellement, cet examen devra avoir lieu dans le cadre d'un dossier tarifaire. »*
- [457] *« En conséquence, la Régie ordonne à Gaz Métro de suspendre les programmes PC410 et PC440 (maintenant PE232 et PE234). La suspension implique que le distributeur n'accepte aucune nouvelle demande et ne prenne aucun nouvel engagement, même pour les demandes reçues en date de la présente décision. La Régie pourra autoriser des engagements budgétaires, le cas échéant, après revue des rapports d'évaluation dans le cadre d'un dossier tarifaire. »*
- (iii) *« La cible annuelle de 11 participants net pour 2012-2013 a été atteinte à la fin du mois de février 2013. Les économies cumulatives de 477 192 m³ et les aides financières*

versées de plus de 1,5 M\$ dépassent de plus de 2,5 fois les objectifs annuels pour ce programme et les budgets prévus en aides financières. Ce programme a été suspendu par la décision D-2013-106. »

- (iv) *« Gaz Métro devrait continuer d'utiliser la méthode d'estimation des économies brutes par simulation pour ce programme, tout en suivant les recommandations du CTGN, c'est-à-dire la prise en compte systématique de la vitesse du vent dans les simulations et de l'effet l'accumulation de chaleur par la brique dans les bâtiments où l'activité principale se résume à un quart de travail de jour. »*

Question 1.1 :

Veillez, dans un tableau, indiquer pour chacun de 22 participants en (i) :

- a) le fabricant du collecteur et le type de collecteur (CAVP ou CMP);
- b) la date d'enregistrement des demandes dans le programme PC 440 ou PE 234;
- c) les économies d'énergie présumées en tenant compte de l'effet vent;
- d) les économies d'énergie présumées telles que comptabilisées;
- e) l'aide financière versée;

Réponse :

Le tableau suivant présente, pour chacun des 22 participants, l'information sur le fabricant du collecteur, le type de collecteur, la date d'ouverture du dossier, les économies d'énergie comptabilisées et l'aide financière versée.

Société en commandite Gaz Métro
Rapport annuel au 30 septembre 2013, R-3871-2013

Dossier	Fabricant du collecteur	Type de collecteur	Date d'ouverture de dossier	Économies brutes comptabilisées (m³)	Économies d'énergie brutes en tenant compte de l'effet vent (m³)	Aide financière
1	Matrix	CMP	09-07-2012	2 052	2 052	6 157 \$
2	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	25-01-2012	104 464	N/D	295 532 \$
3	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	09-02-2012	4 501	N/D	13 504 \$
4	Murox	CMP	05-03-2012	24 867	24 867	74 602 \$
5	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	20-08-2012	49 417	N/D	148 252 \$
6	Enerconcept Technologies Inc	CMP	23-03-2012	20 388	20 388	61 164 \$
7	Conserval Engineering Inc.	CMP	16-09-2012	26 312	26 312	46 988 \$
8	Conserval Engineering Inc.	CMP	12-04-2012	11 807	11 807	35 420 \$
9	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	05-06-2012	81 267	N/D	243 800 \$
10	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	21-06-2012	34 624	N/D	103 873 \$
11	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	27-08-2012	12 363	N/D	37 090 \$
12	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	16-08-2012	34 786	N/D	104 359 \$
13	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	03-04-2012	5 437	N/D	16 310 \$
14	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	18-09-2012	27 684	N/D	82 125 \$
15	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	26-09-2011	105 043	N/D	300 000 \$
16	Enerconcept Technologies Inc	CMP	15-06-2012	24 679	24 679	74 038 \$
17	Conserval Engineering Inc.	CMP	03-02-2012	24 949	24 949	74 847 \$
18	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	11-10-2012	68 147	N/D	204 442 \$
19	Conserval Engineering Inc.	CMP	22-10-2012	12 994	12 994	27 534 \$
20	Enerconcept Technologies Inc	CAVP	06-09-2012	5 500	N/D	16 499 \$
21	Conserval Engineering Inc.	CMP	12-07-2011	35 060	35 060	105 179 \$
22	Enerconcept Technologies Inc	CMP	25-09-2012	111 434	111 434	300 000 \$
			Total	827 775	-	2 371 714 \$

L'examen des dossiers des participants au programme permet de constater que la vitesse du vent a été fixée à 0 dans les simulations produites par les participants (ou leurs ingénieurs impliqués) pour les 12 dossiers ayant des collecteurs de type CAVP alors qu'elle a été considérée pour tous les dossiers impliquant des collecteurs de type CMP. Les informations permettant d'établir les économies présumées en tenant compte de la vitesse du vent pour les dossiers impliquant des collecteurs de type CAVP n'étaient pas disponibles dans les dossiers des participants.